

Objet : Marché subséquent pour la fourniture de gaz naturel rendu site et services associés

Le Maire de MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles R2162-1 à R2162-14 relatifs aux accords-cadres ;

VU la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision municipale n° AU/31/1.1.4/20221004/141 relative à la signature d'un accord-cadre multi-attributaires pour la fourniture de gaz naturel pour l'ensemble des points de livraison de la Commune ;

VU la décision municipale n° AU/31/1.1.4/20221020/151 relative à la signature d'un premier marché subséquent d'une durée de six mois, du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, avec la société GAZ DE BORDEAUX ;

Après mise en concurrence d'un deuxième marché subséquent entre les titulaires de l'accord-cadre, conformément aux dispositions prévues à l'article 2162-10 du code de la commande publique ;

VU les offres réceptionnées et les critères d'attribution prévu au règlement de la consultation commun à l'accord-cadre et aux marchés subséquents,

DECIDE

Article 1 : De signer le marché subséquent n° 2 :

- dont l'objet est la fourniture de gaz naturel pour l'ensemble des points de livraison de la Commune pour les périodes suivantes :

- du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023
- du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

- avec la société TOTAL ENERGIES, 2 bis Rue Louis Armand, 75015 Paris

- dont le montant, compte tenu de la consommation de référence, est estimé à :

- 102 721,63 euros HT pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023
- 201 885,00 euros HT pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Article 2 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits au budget de la Commune de Monteux.

MONTEUX, le 17 janvier 2023

Acte Exécutoire

Envoyé le : 17/01/2023

Publié le : 17/01/2023



Christian GROS

Maire de MONTEUX